



SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TERCE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 septembre 2021

Nombre de conseillers :

- en exercice :	13
- présents :	12
- votants :	13

Présents : Christian RICHARD, Christine POLO, Jean-Joël BRUNET, Brigitte COUSSAY, Jean-Luc FOURNEYRON, Marion AUBRUN, Carl CANNETON, Charlotte PARENTEAU-DENOEL, Christophe GABARD, Nathalie TEXIER, Françoise TOURAINÉ, Patrick LAURENT.

Absent excusé : Jean-Louis DREVEAU.

Pouvoir : Jean-Louis DREVEAU donne pouvoir à Christine POLO.

Participait à la réunion : Laetitia NOLBERT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Charlotte PARENTEAU-DENOEL a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021 est adopté, à l'unanimité, sans observation.

N° D2021_35 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.

Vu la demande du 18 août 2021, transmise par Monsieur le trésorier municipal, d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables datant de 2012 à 2016.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le trésorier municipal a proposé un état de mise en non-valeur.

Il s'agit de combinaisons infructueuses d'actes dont les poursuites sont restées sans effet et certaines dont les montants de restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite.

Le montant global à admettre en non-valeur s'élève à 288.50 €, et correspond aux budgets 2012, 2015 et 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur correspondant à l'état fourni par la trésorerie pour un montant global de 288.50 € à imputer au compte 6541.

N° D2021_36 – AVENANT N° 1 À L'ARRÊTÉ DU 18 MAI 1983 PORTANT INSTITUTION D'UNE RÉGIE DE RECETTES (MISE EN PLACE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE – TPE).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la régie de recettes de la commune a été mise en place pour le règlement des factures de cantine – garderie (inférieures à 15.00 €), de location de la salle des fêtes et de photocopies.

Actuellement, les administrés ne peuvent régler leurs factures que par chèques ou en espèces.

Afin de faciliter et moderniser les moyens de paiement déjà mis en place dans le cadre de notre régie de recettes, Monsieur le Maire propose l'utilisation d'un Terminal de Paiement Électronique (TPE). Ce nouveau moyen de paiement diminuerait également la manipulation d'espèces et de chèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de mettre en place un Terminal de Paiement Électronique,
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Divers :

- **École :** Christine POLO informe le conseil municipal que la rentrée scolaire s'est très bien passée.

Dans le cadre du COVID, la Vienne se classe au niveau 2. Une remise à la normal s'établit petit à petit. La cantine et la garderie réintègrent leur local initial.

Si une institutrice est absente, les élèves de sa classe seront répartis dans les autres classes, et ce, de la même manière à chaque absence. Cette méthode permettra de retrouver plus facilement la source en cas de propagation de l'épidémie.

En cas de situation de handicap, ponctuelle ou permanente, d'un enfant scolarisé, Christine POLO informe le conseil municipal que le Département de la Vienne dispose d'un service de transport. Ce service est intervenu sur le regroupement pour un enfant en fauteuil roulant qui n'avait pas la possibilité de monter dans le bus.

- **Réunion des associations :** La réunion des associations aura lieu le jeudi 14 octobre 2021 à 19h00 pour établir le calendrier des manifestations 2022. Selon les conditions sanitaires requises et le lieu de la réunion, celle-ci sera suivie soit d'un repas au restaurant le Mythic soit d'un apéritif à la salle des fêtes du Friaula.

Brigitte COUSSAY et le Maire iront demander un devis au restaurant le Mythic.

Cette année, une seule personne par association sera conviée à la réunion et au repas.

- **Service technique :** Une réunion a eu lieu entre les agents du service technique, le Maire et les adjoints afin d'organiser au mieux le planning du service technique suite à la mise en disponibilité d'un agent.

- **Commissions intercommunales :** Suite à l'adoption d'un nouveau règlement intérieur le 25 juin dernier, Grand Poitiers Communauté urbaine propose une Commission Générale et des finances et six commissions thématiques au lieu de neuf. Voici leur intitulé :

- 1) Commission Voirie, espaces publics - Mobilités - Urbanisme - Foncier
- 2) Commission Transition énergétique - Déchet - Économie circulaire
- 3) Commission Développement économique - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation (Esri) - Économie sociale et solidaire (ESS) - Emploi insertion
- 4) Commission Agriculture - Alimentation - Biodiversité - Eau - Assainissement
- 5) Commission Sport - Culture et patrimoine – Tourisme
- 6) Commission Logement pour tous - Solidarité - Politique de la Ville.

A ce titre, Grand Poitiers demande aux communes de désigner les élus municipaux dans les nouvelles commissions de Grand Poitiers.

Christine POLO annonce que ce n'est pas normal que les communes n'aient pas été tenues au courant de cette modification. L'avis des Maires aurait dû être consulté et les conseils municipaux prévenus à l'avance.

Les nouvelles commissions regroupent trop de thèmes n'ayant aucun rapport les uns avec les autres. Cela risque de désintéresser les élus investis dans les anciennes commissions.

Christian RICHARD propose d'appeler la Présidente de Grand Poitiers pour lui demander comment et pourquoi cette décision a été prise.

- **Personnel communal** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il était prévu d'organiser un pot de départ en l'honneur de notre cantinière scolaire pour son départ à la retraite. Ce pot n'aura pas lieu à la demande de l'agent.

- **Voirie** : Jean-Luc FOURNEYRON fait le point sur les travaux en cours.

Les travaux d'enfouissement des réseaux à la Pithière sont achevés. Certains poteaux non esthétiques ont été conservés car l'éclairage public y est accroché.

Des travaux de revêtement sur la chaussée sont prévus sur la RD2 entre Tercé et Pouillé au mois d'octobre 2021.

Les bouches d'égout doivent être nettoyées. L'entreprise MORLAT interviendra.

Grand Poitiers va intervenir prochainement pour élaguer et faucher les fossés.

Le dépôt des déchets verts est fermé depuis le 31 août et a connu un grand succès. Le broyage de ces déchets sera réalisé prochainement.

Marion AUBRUN demande si l'entretien du chemin de la Mortière a été discuté avec la commune de Valdivienne avec qui il est mitoyen.

Il faudrait contacter la commune de Valdivienne par mail.

Françoise TOURAINE demande si les travaux de création du chemin piétonnier à Champ Massé vont enfin débuter. Le devis signé a bien été retourné à l'entrepreneur il y a plusieurs semaines. Ce dernier a appelé le Maire. Ils doivent se recontacter pour finaliser ce dossier.

- **Bâtiments** : Plusieurs réparations seraient nécessaires dans les vestiaires du foot (VMC, plaques au plafond moisies, bardage extérieur, etc.).

- **Fête de l'automne** : Brigitte COUSSAY a fixé une réunion le vendredi 17 septembre à 18h30 pour affiner l'organisation.

- **Ordures ménagères** : Un administré a interpellé Christine POLO concernant les ordures ménagères et plus précisément sur le fait que les agents communaux ne rentrent plus les bennes collectives sur le parking de l'impasse du Puit de la Garenne.

Ce lotissement a été créé pour accueillir des personnes âgées et la commune s'est toujours engagée à sortir et rentrer les bennes collectives afin qu'elles n'aient pas à le faire.

Suite au transfert de la compétence ordures ménagères à Grand Poitiers, Christine POLO se désole que la commune ne se charge plus de cette tâche. Même si certains logements sont désormais occupés par une population beaucoup plus jeune, la commune devrait encore pouvoir rendre ce service aux personnes âgées présentes.

Après en avoir discuté, tous les membres du conseil municipal présents demandent à ce que les agents techniques communaux continuent à sortir et à rentrer les bennes collectives, chaque semaine, du lotissement de l'impasse du Puit de la Garenne.

Les bennes pour les commerçants et les services publics n'ont pas encore été distribuées par Grand Poitiers. C'est en cours de discussion par rapport aux besoins de chacun.

- **Communication / manifestations** : Charlotte PARENTEAU-DENOEL rend compte du vernissage du 03 septembre dernier. Il s'agissait d'une exposition de peintures de Bruno MAITRE. Une petite trentaine de personnes y ont participé. Le vernissage a été suivi d'un pot servi à l'extérieur.

A cette occasion, il a été remarqué que l'installation d'une toile pour protéger du soleil ou de la pluie serait très appréciée.

La prochaine exposition aura lieu à partir du 1^{er} octobre 2021, pour un mois. Les sculptures de Sarah-Diane OKOLA seront exposées. L'artiste animera des ateliers enfants et adultes le 16 octobre.

Les ateliers à la médiathèque reprennent (bouts d'choux, rendez-vous contes, l'avis de lecture, etc.).

- **Clin d'œil** : La soirée s'est très bien passée. Le feu d'artifices a été très apprécié.

- **Chantier jeunes** : Marion AUBRUN informe le conseil municipal que le chantier jeunes s'est très bien passé. Le groupe de jeunes était très sympathique et motivé. Les tables de pique-nique réalisées pendant le chantier sont très bien faites.

Christine POLO propose de réaliser des bancs lors d'un prochain chantier jeunes afin de les installer sur les chemins de randonnées.

- **Conseil municipal des jeunes (CMJ)** : Marion AUBRUN a transmis par mail la proposition de règlement intérieur du CMJ aux élus.

Une commission Jeunesse est prévue le samedi 25 septembre à 10h à l'AJT pour le finaliser. Le but est de valider ce règlement au prochain conseil municipal, pour pouvoir organiser les élections en décembre. Le conseil municipal des jeunes pourra ainsi être opérationnel dès janvier 2022.

- **ASPT** : Marion AUBRUN informe le conseil municipal que l'association de foot propose la mise à disposition de leur service civique pour la jeunesse.

- **Visite de la centrale de Civaux** : Christian RICHARD fait part de l'invitation d'EDF pour la visite de la centrale nucléaire. Le conseil municipal a la possibilité de visiter la centrale nucléaire de Civaux d'ici la fin de l'année 2021. Les visites sont prévues les mercredis et les jeudis à partir de 16h30 pour une durée de 3 heures. Le groupe devra être limité à 16 personnes maximum avec inscription préalable obligatoire a minima 5 semaines avant la visite.

Les élus sont intéressés par cette visite. Le secrétariat de mairie se renseignera sur les dates disponibles (de préférence les 13 et 27 octobre et les 04 et 10 novembre).

- **Téléphonie mobile** : Christian RICHARD donne lecture du courrier de Bouygues Télécom nous informant de la prévision de mise en service du réseau 5G sur les antennes-relais et fréquences existantes de la commune.

- **Aide aux devoirs** : Il manque des bénévoles. Un appel sur les réseaux sociaux et le Terc'infos serait utile.

- **Juste parmi les Nations** : La médaille de « Juste parmi les nations », est la plus haute distinction civile de l'Etat d'Israël, décernée aux personnes ayant aidé – souvent au péril de leur vie – les Juifs pendant la seconde guerre mondiale.

Le comité « Yad Vashem », installé par le parlement israélien en 1953, pour assurer la mémoire des 6 millions de victimes, a aussi voulu que tous ceux qui ont aidé les Juifs à échapper à la barbarie nazie pendant la guerre, soient reconnus et que leur nom figure à côté des victimes.

Au 1er janvier 2021, le titre de « **Juste parmi les Nations** » a été décerné à 4 150 personnes en France et 27 921 dans le monde.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Département des Justes parmi les Nations de Jérusalem relative à sa demande réalisée il y a 3 / 4 ans de décerner le titre de Juste parmi les Nations à Madame Marie CHAGNON.

Ce courrier confirme que la Commission pour la désignation des Justes lui a décerné ce titre. Une médaille et un diplôme seront envoyés à l'Ambassade d'Israël en France dans les mois à venir.

Le Comité Français pour Yad Vashem contactera le Maire pour l'organisation d'une cérémonie en son honneur.

Le conseil municipal propose d'organiser cette cérémonie vers le 8 mai 2022 et énumère quelques idées (baptiser un espace public à son nom, poser une plaque commémorative sur la maison où elle a habité, planter un arbre en son honneur).

L'information devrait être diffusée auprès du collège de Chauvigny et des classes de CM1-CM2 du regroupement afin que des élèves y participent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures et les membres présents ont signé.

- N° D2021_36 – Avenant n° 1 à l'arrêté du 18 mai 1983 portant institution d'une régie de recettes (mise en place d'un terminal de paiement électronique – TPE).

Christian RICHARD	
Christine POLO	
Jean-Joël BRUNET	
Brigitte COUSSAY	
Jean-Luc FOURNEYRON	
Françoise TOURAINE	
Patrick LAURENT	
Jean-Louis DREVEAU	Absent excusé
Nathalie TEXIER	
Carl CANNETON	
Marion AUBRUN	
Christophe GABARD	
Charlotte PARENTEAU-DENOEL	